

Délibération du 27 Janvier 2023

N°2023-01 C

Autorisation de lancer une consultation pour des travaux de remplacement de la tour Ibisoc de la ligne 1 de l'UVETD de Savoie Déchets

- Date de convocation : le 20 janvier 2023
- Date de publication : le 03 février 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 janvier 2023 s'est réuni le 27 janvier 2023 à 14 h 30 à l'UVETD, salle de réunion du 2^{ème} étage, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 24, Nombre de votants : 26

- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
	CARDE Daniel
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
	JACOB Christian
	PERRIER Jean-Claude
	SANDFORD Erica
	SIMON Christian
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	VARESANO José

Délégués présents en visio de droit commun : 3

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; SPIGARELLI Lucien ; ROUGEAUX Jean-Pierre.

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

DANIS Georges donne pouvoir de vote à BRUNIER Thierry

THEVENON Raphaël donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

Délégués excusés : 1

BARBIER Marie-Claire

Délégués absents : 6

SARTORI Walter ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; VEUILLET Christophe ; RUFFIER-LANCHE René ; HANRARD Bernard ; GUIGUE Thibault ; MAITRE Florian.

Délibération du 27 Janvier 2023

délibération

N° 2023-01 C

objet

Autorisation de lancer une consultation pour des travaux de remplacement de la tour Ibisoc de la ligne 1 de l'UVETD de Savoie Déchets

Madame Marie BENEVEISE, Présidente, rappelle que l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets est un équipement industriel régi par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011.

Il est autorisé à traiter 120 000 tonnes par an de déchets : ordures ménagères et assimilées (OM), déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), déchets d'activités économiques (DAE), et encombrants incinérables provenant des déchetteries.

Il est également autorisé à traiter 40 000 tonnes par an de boues de stations d'épuration urbaines avec un process IBISOC (pulvérisation dans les fumées).

La tour IBISOC est un équipement cylindrique, d'environ 4 mètres de diamètre et 12 mètres de haut entre le four et la chaudière, dans lequel les boues sont injectées et incinérées. Fabriquée en acier, la tour est revêtue à l'intérieur de briques réfractaires.

Courant 2022, une détérioration très avancée de la tour de la ligne 1 a été constatée et a imposé un renforcement en urgence sur la fin d'année 2022 afin de pouvoir continuer à fonctionner. Cependant, ce renforcement ne permet pas de garantir la pérennité de la tour sur plusieurs années ; il est donc nécessaire de remplacer intégralement la tour de la ligne 1.

Les travaux nécessaires pour réaliser ce remplacement comprennent la fabrication d'une nouvelle tour, le démontage et le remontage ainsi que les études associées.

Le montant de ces travaux est estimé à 600 000 € HT.

Il est donc proposé de lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de la conclusion d'un marché de travaux pour le remplacement de la tour IBISOC de la ligne 1 de l'UVETD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la consultation, selon une procédure adaptée, pour les travaux de remplacement de la tour IBISOC de la ligne 1 de l'UVETD ;

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer le marché à venir et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de Séance,
Denis BLANQUET



La Présidente,
Marie BENEVEISE

